



# **CHARTRE DES OFFICIELS V2**

## **les évolutions dès la saison 2019-2020**

Comité Directeur du 10 mai 2019



# CHARTE DES OFFICIELS V2

## Historique

Depuis 2017, une étude a été menée avec la consultation des CD et LR pour faire évoluer la charte des officiels permettant de répondre aux constats suivants:

- Une masse d'arbitres qui diminue
- Un nombre de candidats à l'Examen d'Arbitre Départemental qui régresse
- Des dérives de la charte existante :
  - les clubs gardent les arbitres de département pour officier dans leur club,
  - des arbitres qui se mettent indisponibles pour proposer leur service dans les clubs sans être désignés officiellement,
  - les arbitres sont insuffisamment disponibles,
  - des validations par les CD et LR qui sont non conformes
- Pas suffisamment de différence de reconnaissance entre un club qui s'engage dans la détection d'arbitres et celui qui ne fait rien
- Une indemnisation des officiels plus suffisamment attractive

## Les items de l'évolution

1. Sécuriser le process FBI
2. Disposer d'éléments plus complets sur FBI tout le long de la saison
3. Agir sur les curseurs pour tendre à augmenter la masse d'arbitres en impliquant les clubs de haut niveau
4. Agir sur les curseurs pour mieux équilibrer le nombre d'arbitrage
5. Donner les mêmes possibilités d'arbitre club au niveau d'une CTC
6. Mieux valoriser l'école d'arbitrage niveau 2
7. Redistribution du total des pénalités financières
8. Permettre les initiatives territoriales (niveau CD hors D1)
9. Revaloriser et harmoniser les indemnités des arbitres

# CHARTE DES OFFICIELS V2 : les évolutions

## 1 : Sécuriser le process FBI

- Disposer dans FBI d'une catégorie unique « Arbitre » qui se décline en arbitre désigné (HN, National, Fédéral, Régional, Départemental, en formation) ou arbitre club
- Rappeler que les CD et LR sont garants des données FBI
- Désactiver automatiquement par FBI, les droits « Arbitre » en fin de saison → les réactiver soit par le CD lorsque tous les éléments pour la nouvelle saison seront validés
- Disposer dans FBI de champs permettant à l'arbitre désigné de s'engager sur un nombre de dates de **disponibilités suffisantes**

Niveau d'arbitrage	Haut-Niveau	National	Fédéral	Régional	Départemental
Nb mini de WE dispo des championnats concernés	Toujours disponible sauf événement majeur	35	30	25	15

## 2 : Disposer d'éléments plus complets sur FBI tout le long de la saison

- Disposer d'un tableau récapitulatif en temps réel des débits/crédits avec le mode de calcul (montant de la pénalité/points passion club) dans la rubrique « charte des officiels » de FBI
- Disposer d'une passerelle entre e-marque et l'enregistrement des officiels
- Tendre à simplifier aux mieux les fonctionnalités de FBI
- Donner les explications à l'accès des données disponibles dans FBI (tutoriels existants)

# CHARTE DES OFFICIELS V2 : les évolutions

## 3 : Agir sur les curseurs pour tendre à augmenter la masse d'arbitres en impliquant les clubs de haut niveau

- Affecter automatiquement dans FBI les débits « arbitrage » pour le club ou la CTC, équipe par équipe en fonction du niveau où évolue l'équipe :

- HAUT NIVEAU (Jeep Elite, PROB, LF1, NM1)	<b>100 pts</b>
- CHAMPIONNAT DE FRANCE (NM2, Espoirs Elite, LF2, NF1)	<b>80 pts</b>
- CHAMPIONNAT DE FRANCE (NM3, NF2, NF3, CFJ)	<b>60 pts</b>
- REGIONAL et DEPARTEMENTAL Senior (Pré-Région)	<b>40 pts</b>

- *Pas changement sur les débits OTM*
- Impliquer les équipes DEPARTEMENTALES progressivement :
  - Séniors à 40 pts (à mettre en place à la discrétion du CD)
  - U20/U17 à 25 pts (à mettre en place à la discrétion du CD)

- Attribuer la valeur du point à 4€ :

Coût pour équipe non couverte à 4€ le point : HN =400€, NAT =320€, FED =240€, REG/DEP =160€, DEP/U20/U17 =100€

- Facturation de la pénalité à partir d'un montant de 50€ de pénalité

# CHARTE DES OFFICIELS V2 : les évolutions

## 4 : Agir sur les curseurs pour mieux équilibrer le nombre d'arbitrage

- Conserver le nombre de points de crédit maximum par officiel à 55 points
- Crédits arbitre désigné :
  - 1 point par rencontre jusqu'à la 10<sup>ème</sup> comprise,
  - 1,25 pt par rencontre de la 11<sup>ème</sup> à 20<sup>ème</sup> comprise
  - 1,5 pt par rencontre à partir de la 21<sup>ème</sup>
- *Pas changement pour les OTM*

## 5 : Donner les mêmes possibilités d'arbitre club au niveau d'une CTC

- Un arbitre club peut officier au sein de l'ensemble des clubs composant la CTC. Aujourd'hui, dans une CTC, pas de notion de club vu de la charte. Un officiel compte pour la CTC)
- *Idem pour l'OTM Club*

# CHARTE DES OFFICIELS V2 : les évolutions

## 6 : Mieux valoriser l'école d'arbitrage niveau 2

- Réaffirmer la valorisation de toutes les écoles d'arbitrage de niveau 2 de 20 points
- Valoriser l'école d'arbitrage, dans le cadre du dossier d'appel à projet présenté par le CD à la FFBB financé avec 50% des pénalités financières de la Charte des officiels, au regard des résultats obtenus

## 7 : Redistribution du total des pénalités financières

Conserver la répartition de :

- 50% en points passion club
- 50% appel à projet CD incluant les actions spécifiques ou efforts réalisés dans le cadre des écoles d'arbitrage



## 8 : Permettre les initiatives territoriales (niveau CD hors D1)

- Le Conseil des Présidents proposera des initiatives locales adaptées au territoire et permettant de développer l'arbitrage.
- Elles ne doivent pas être contraires à la philosophie de la Charte des officiels, en particulier pas d'augmentation des contraintes.
- Avant toute mise en œuvre, elles doivent être soumises au Bureau Fédéral pour validation et valorisation.

## 9 : Revaloriser et harmoniser les indemnités des arbitres

Les évolutions proposées ont pour objectifs :

- d'avoir une lecture transparente
- de tendre vers une harmonisation des indemnités en fonction du niveau arbitré,
- de revaloriser de les indemnités de manière raisonnée et raisonnable qui peuvent évoluer de manière progressivement
- de supprimer la prime de repas (problème potentiel avec l'URSSAF)
- d'encourager la mise en place d'une caisse de péréquation (à tous les niveaux pour donner de la souplesse dans les désignations)

# CHARTE DES OFFICIELS V2 : les évolutions

## 9 : Revaloriser et harmoniser les indemnités des officiels

ARBITRES	AVANT	WEEK-END	SEMAINE
ESPOIRS	55€ (115€) + 30€	85€	145€
LF2	55€ (115€) + 30€	85€	145€
NM2	55€ (115€) + 30€	85€	145€
NF1	45€ (105€) + 30€	85€	145€
NM3	45€ (105€) + 30€	70€	120€
NF2	45€ (105€) + 30€	70€	120€
NF3	35€ (95€)	60€	100€
CF – JEUNES	35€ (95€)	60€	100€
REGION – SENIOR F & M	32€	40€ maxi	
REGION – JEUNE F & M	25€	35€ maxi	
DEPART – SENIOR F & M	26€	30€ maxi	
DEPART – JEUNE F & M	20€	26€ maxi	

# CHARTE DES OFFICIELS V2 : les évolutions

## 9 : Revaloriser et harmoniser les indemnités des officiels

	Division	Prime/Match	
OFFICIELS DE TABLE DE MARQUE	Haut Niveau	Week-End	<del>45€</del> <b>50€</b>
		Semaine	<del>60€</del> <b>55€</b>
	NM1	Week-End	<del>35€</del> <b>40€</b>
		Semaine	<del>50€</del> <b>45€</b>
	NM2/LF2/Esp	Week-End	<del>30€</del> <b>40€</b>
		Semaine	<del>50€</del> <b>40€</b>
	NM3/NF1/NF2/NF3	Week-End	<del>25€</del> <b>30€</b>
		Semaine	<del>40€</del> <b>35€</b>

Observateurs Commissaires Evaluateurs	Commissaires jeep Elite ProB	<b>70 €</b>
	COMM/OBS/EVAL HN	<del>70€</del> <b>100€</b>
	Championnat de France	<del>30€</del> <b>70€</b>



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS  
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80